



À tous les producteurs agricoles

Utilisez-vous votre filet de sécurité en agriculture?

Novembre 2019

Agri-investissement et Agri-Québec sont des programmes **d'épargne** permettant aux producteurs de mettre des fonds de côté pour faire face à des pertes de revenu ou faire des investissements dans le but d'atténuer les risques de l'entreprise.

- **Agri-investissement** est un compte d'épargne dans lequel vous déposez annuellement un montant et recevez des contributions gouvernementales équivalentes, soit 1 % des ventes nettes ajustées (VNA), jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Ce programme est accessible à toutes les productions agricoles, sauf celles sous gestion de l'offre (lait, œufs et volailles).

Les VNA correspondent à la valeur des ventes de produits agricoles admissibles moins celle des achats de produits admissibles.

- **Agri-Québec** est un programme provincial complémentaire à Agri-investissement. La contribution du gouvernement québécois y est toutefois plus élevée et variable selon la strate de VNA. À titre exemple, pour une entreprise agricole dont le revenu est inférieur à 100 000 \$, la contribution gouvernementale est de 4,2 %. De plus, un soutien additionnel de 2 % à 4 % est offert aux producteurs en [transition vers l'agriculture biologique](#).

Ce programme est accessible à toutes les productions agricoles et aquacoles, sauf aux secteurs qui sont couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ou par la gestion de l'offre. Les dépôts effectués dans le cadre du programme Agri-Québec s'ajoutent à ceux d'Agri-investissement.

- **Par exemple**, pour une petite entreprise en transition vers l'agriculture biologique ayant des VNA de 99 000 \$, la contribution gouvernementale combinée d'Agri-investissement et d'Agri-Québec est de 9,2 %, soit 9 108 \$. Les montants se répartissent ainsi :

	Agri-investissement	Agri-Québec		Total
		Taux de base	Transition bio	
% VNA	1 %	4,2 %	4 %	9,2 %
Montants	990 \$	4 458 \$	3 960 \$	9 108 \$

En tout temps, vous pouvez retirer les sommes accumulées. **Pourquoi ne pas en profiter?**

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

